

DEL2026-148

N° 26 09 25

Rapporteur : Laurence VAUSSY

POLITIQUE DE LA VILLE

Contrat de Ville de l'agglomération havraise

Association Formation et Démocratie Normandie Le Havre (FODENO)

Pôle d'insertion

. Subvention - Versement - Autorisation

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville d'Harfleur légalement convoqué le vingt-et-un-septembre deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie d'Harfleur, dans la salle du Parc – Centre Françoise Dolto, sous la présidence de Monsieur Tony LEPRÊTRE, Maire.

PRÉSENT(E)S : 26

Tony LEPRÊTRE, Franck GROUSSARD, Laurence VAUSSY, Stéphane LEBESNE, Wanda MACDANIEL, Romuald AMI, Marion HAUGUEL, Olivier LE BASTARD, Sylvie CHAPELLE, Céline PROUST, Sabine SALÉ, Joaquim SOREL, Monique LEVASSEUR, Nicolas ARENSMA, Yvonne DAVID, Vincent GORAGUER, Josiane FOURNET, Alexy LEPRÊTRE, Ryan MAUROVIC, Clara CHERRIER, Kévin CROCHEMORE, Justine DUCHEMIN, José GUTIERREZ, Josette DUREL, Dominique CHARPENTIER, Sylvie RIFFELMACHER.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ PROCURATION : 3

Ghislain PORET à Laurence VAUSSY, Alyssia LEBESNE à Stéphane LEBESNE, Faïza ANBAR à Kévin CROCHEMORE.

ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S SANS PROCURATION : 0

ABSENT(E)S : 0

Votants : 29

Secrétaire de séance :

Laurence VAUSSY



Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du contrat de Ville de l'agglomération havraise 2024/2030, la Ville d'Harfleur a validé deux secteurs de veille active (SVA) dont les habitants bénéficient de la mobilisation d'actions spécifiques qui viennent s'ajouter aux actions de droits commun de l'Etat et des autres signataires.

Afin de déployer sa politique en faveur de l'emploi et de la formation qui figure comme l'un des axes structurant de la politique de la ville, la Ville d'Harfleur travaille avec l'organisme de formation FODENO afin de répondre aux besoins de la population.

Partenaire historique de la commune, FODENO met à disposition des habitants d'Harfleur plusieurs dispositifs structurants et prend part aux différentes manifestations et actions que la ville déploie en faveur de l'emploi et de la formation.

Parmi ces dispositifs FODENO met à disposition un Pôle d'insertion qui a pour mission de rencontrer et d'accompagner des personnes à la recherche d'un emploi dans leur besoin de formation.

Aussi, la Ville d'Harfleur souhaite soutenir les différents dispositifs proposés par FODENO notamment : le pôle d'insertion FODENO à destination des publics privés d'emploi par une subvention de 1 500 €, considérant que le coût global de l'action sur l'ensemble du territoire politique de la ville est de 259 820 €.

En conséquence, et après en avoir délibéré, je vous propose que le Conseil Municipal :

- **autorise le versement de la participation communale pour l'année 2026 à l'association Formation et Démocratie Normandie Le Havre (FODENO), 22 avenue du Général Archinard, 76600 Le Havre, à hauteur de 1 500 € au titre du pôle d'insertion.**

Inscription budgétaire : Compte : 65748 - Fonction : 251

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour : 29

Contre : 0

Fait et délibéré les jours et ans sus indiqués

Pour extrait certifié conforme

Laurence VAUSSY
Secrétaire



Tony LEPRÊTRE
Maire

Délais et voie de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.